

# Ministres et bonnes nouvelles pour la Maison de Justice

**Un déménagement et des engagements. Nouveau ministre en charge des Maisons de Justice, Rachid Madrane avait des cadeaux pour Nivelles.**

• **Arlane BILTERYST**

**E**n quelques minutes, le ton était donné. Une trentaine de personnes amassées dans un local trop exigü et sans chaises, Rachid Madrane n'a pas eu besoin de longs discours de la directrice de la Maison de Justice pour comprendre que les conditions de travail des 25 assistants de justice de l'arrondissement de Nivelles ne sont pas des plus faciles.

« Je suis fier d'être le ministre des Maisons de Justice, a affirmé Rachid Madrane. Car vous faites un boulot essentiel. Vos visages, c'est le volet humain de l'appareil judiciaire. »

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, les Maisons de Justice sont passées du giron fédéral à celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'où la visite, à Nivelles hier, de Rachid Madrane, fraîchement nommé dans ces fonctions, désireux d'aller à la rencontre de « ses » travailleurs. « Je voudrais vous rassurer, a-t-il déclaré à son auditoire. Ce transfert de compé-

tences est pour vous comme un changement d'employeur. Mais vous venez avec votre sac à dos, avec vos acquis pour faire partie d'une nouvelle équipe. De plus, en 2015, pour faire face aux nouvelles compétences qui vous sont dévolues, 23 personnes seront engagées dans les Maisons de Justice de la FWB et réparties entre elles. »

Ainsi, le centre national de surveillance électronique, chargé de la surveillance des détenus sous bracelet, passe sous la coupe des MJ. C'est aussi le cas des espaces-rencontres, du service d'aide aux justiciables, de l'aide aux victimes et des mineurs dessaisis...

**Un déménagement en 2016**

Pour réussir son périple nivellois, le ministre avait pris soin de se faire accompagner par un guide local de choix. André Flahaut, le grand argentier de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a revu le budget de fonctionnement des MJ à la hausse. Là où le fédéral accordait 67 millions d'euros, la FWB consacra 74 millions d'euros.

Le ministre a encore annoncé la bonne nouvelle d'un futur déménagement de la MJ de Nivelles de la rue des frères Grisleins vers le zoning des Portes de l'Europe, dans un nouveau bâtiment, pour 2016. « Je vois que vos conditions de travail ne sont pas optimales et que vous êtes ici à l'étroit, nous sommes sur une piste tout à fait sérieuse pour faire ce que le Fédéral n'a jamais fait pour vous. »

André Flahaut a ajouté, qu'à ses yeux, le transfert de ces compétences n'était pas le fruit d'un hasard et qu'il répondait « à une approche culturelle et un souci de l'humain différents au Nord et au Sud du pays » ■

## Maison de Justice de Nivelles : plus de 2350 dossiers en 2013

**CHIFFRES** ♦ La Maison de Justice de Nivelles emploie une trentaine de personnes dont vingt-cinq sont des assistants de justice.

En 2013, elle a traité quelque 2350 dossiers. Environ 1800 dossiers relevaient de la justice pénale (des condamnés libérés moyennant mesures probatoires, ou des libérés conditionnels, ou

laissés en surveillance électronique) ; 500 dossiers d'accueil aux victimes ; et une quarantaine de dossiers civils. « Ces chiffres sont en hausse constante, explique la directrice Chantal Alberty. Particulièrement ceux de l'accueil aux victimes, selon le vœu des magistrats avec qui nous sommes en

concertation. Actuellement, nous parvenons à traiter les dossiers dans les délais, ce qui est important car notre souci est de ne pas avoir d'arriéré dans les dossiers. Il faudra voir comment intégrer les nouvelles compétences qui nous sont dévolues. Je me réjouis en tout cas d'entendre qu'il y aura des engagements pour nous

permettre de faire face. »

Pour rappel, les Maisons de Justice ont vu le jour en 1999, dans la foulée de l'affaire Dutroux. Elles étaient de la compétence de la Communauté française avant de revenir dans le giron du fédéral en 1996. **A.B.II**

## D'importantes missions civiles

**A**près les présentations d'usage de l'équipe au ministre, la Maison de Justice avait organisé une séance de travail sur le thème des missions civiles

des MJ.

En matière civile l'assistant de justice réalise des études sociales à la demande d'un magistrat, l'assistant de justice effectue une étude sociale sur la situa-

tion familiale dans des procédures relatives à l'exercice de l'autorité parentale conjointe et au droit aux relations personnelles avec l'enfant. Les magistrats nivellois de la jeunesse et

aujourd'hui du tribunal de la famille sont donc des interlocuteurs de première ligne pour les assistants de

justice.  
Le ministre Ma  
drane a ensuite  
quitté Nivelles pour  
se rendre à  
La Hulpe, à l'espace  
rencontre Le Chêne

Les services de ce  
type sont également  
une nouvelle com-  
pétence des MJ. Ils  
sont destinés à res-  
oudre des cas de

et enfants lorsque les rela-  
tions sont devenues diffi-  
ciles ou conflictuelles dans le  
cadre de l'exercice du droit  
aux relations parentiel-  
les. ■